



Profil pays sur le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle - Tunisie



REMERCIEMENTS

L'objectif principal de l'élaboration du profil pays sur le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle est d'identifier l'état actuel du paysage de la gouvernance pour le pastoralisme et la petite agriculture en Tunisie.

Le programme SLGA soutient la mise en œuvre de l'Agenda de l'Union Africaine (UA) sur la terre, en outre, le programme fait partie de l'initiative unique du BMZ "**Un monde, pas de faim**". Ce programme aura une immense contribution à l'initiative dans le cadre du domaine d'action "promouvoir une utilisation responsable des terres et améliorer l'accès à la terre". Le SLGA vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires à la réalisation de politiques foncières durables qui reconnaissent les droits des groupes marginalisés tels que les petits agriculteurs, les pasteurs, les jeunes et les femmes à travers l'Afrique. L'un des principaux domaines d'action de la SLGA est la création et la coordination du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique (NELGA) sous la direction de l'ALPC (African Land Policy Centre).

Cette étude a généré des preuves pour informer la capacité de la SLGA à fournir un soutien consultatif sur ces questions aux décideurs et autres parties prenantes. Ces informations contribueront à l'ensemble de la littérature disponible sur le programme de gouvernance foncière de l'UA visant à améliorer la gouvernance foncière en Afrique.

Éditeurs

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social

Bureau GIZ

B.P. 2406

1 Orange Groove

Highlands

Harare

Zimbabwe

Programme : SLGA

Auteurs

Jimat Development Consultants

46 Somerset

Eastlea, Harare

Zimbabwe

Auteur principal : Dr Mustapha Jouili

Personnel de soutien à la recherche : Deveria Banda et Tichaona Chivero

Équipe de rédaction

Jimat Development Consultants

46 Somerset

Eastlea, Harare

Zimbabwe

Conception et mise en page

Christel Kenou/ Jimat Development Consultants

Crédits photos /sources

Page de couverture : GIZ / Berno Buff

p1 : Projet des Nations en ligne.

Responsable

La GIZ est responsable de cette publication

Harare, 30 novembre 2022.



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	iii
1. PAYS ET MACROÉCONOMIE.....	1
Données générales	1
Indicateurs socio-économiques	1
Agriculture et élevage	1
2. PETITE AGRICULTURE.....	2
Caractéristiques générales.....	2
Rôle et place des femmes	2
Rôle et place des jeunes	2
Évaluation de la recherche disponible sur l'agriculture à petite échelle	3
Politique publique en faveur de l'agriculture à petite échelle.....	3
Accès à la terre et gouvernance foncière.....	3
Changement climatique et agriculture à petite échelle.....	4
Coopération internationale ou régionale en faveur de l'agriculture à petite échelle.....	4
3. PASTORALISME	5
Caractéristiques générales.....	5
Rôle et place des femmes et des jeunes.....	6
Évaluation de la recherche disponible sur le pastoralisme.....	6
Politique publique en faveur du pastoralisme	7
Pastoralisme et gestion des pâturages.....	7
Changement climatique et pastoralisme.....	9
Coopération internationale et régionale en faveur du pastoralisme	9
4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	10
RÉFÉRENCES.....	12

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ADB	: Banque africaine de développement
AFD	: Agence Française de Développement
DGF	: Direction Générale des Forêts
FAO	: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FTDES	: Forum Tunisien des Droits économiques et Sociaux
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande pour la coopération internationale)
ICARDA	: Centre international de recherche agricole dans les zones sèches
FIDA	: Fonds international pour le développement agricole
INGREF	: Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts
INM	: Institut National de la Météorologie
INRAT	: Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie
INS	: Institut National de la Statistique
IRA	: Institut des Régions Arides
MARHP	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
OTD	: Offices des Terres Domaniales
PAM	: Programme Alimentaire Mondial

1. PAYS ET MACROÉCONOMIE

Données générales

La Tunisie est un pays d'Afrique du Nord appartenant au Maghreb. Elle est bordée au nord et à l'est par la mer Méditerranée. Sa frontière occidentale s'ouvre sur l'Algérie et sa frontière sud-est sur la Libye.

La Tunisie s'étend sur 163 610 km². Plus de 30% de la surface du territoire est occupée par le désert du Sahara, le reste étant constitué de régions montagneuses et de plaines fertiles. La Tunisie présente un relief relativement contrasté et un littoral important (1 298 kilomètres) orienté principalement vers l'est.

La Tunisie est caractérisée par un climat méditerranéen d'influence saharienne, avec deux saisons fortement contrastées (un été chaud et sec et un hiver doux et humide). La Tunisie s'étend sur 5 zones bioclimatiques, de la plus aride au sud à la plus humide au nord. La pluviométrie moyenne annuelle varie donc fortement selon les régions, de près de 1 000 mm dans le nord-ouest à moins de 100 mm dans l'extrême sud du pays.

Avec un taux d'accroissement naturel de près de 1%, la population tunisienne est estimée à 11 803 588 habitants en 2022. Soit une densité de 74 habitants/km². L'espérance de vie est de 76,5 ans tandis que le taux d'alphabétisation est de 80,9% (ONU, 2018). 64% de la population est urbaine, 26% ont moins de 15 ans et 66% ont entre 15 et 65 ans.

Indicateurs socio-économiques

En US\$ courants, le PIB de la Tunisie s'élève à 46,84 milliards en 2021, soit un PIB par habitant de 3924,3 (Banque Mondiale). La Tunisie fait donc partie des économies à revenu intermédiaire inférieur. Le taux de chômage est de 16,8% en 2021 et atteint 37,2% pour les jeunes et 24,7% pour les femmes (ILOSTAT). Le taux de pauvreté est passé de 23 % en 2005 à 15 % en 2015¹, mais



les ruraux (26 %) et les agriculteurs (21,4 %) restent parmi les plus pauvres du pays (INS,2018).

Agriculture et élevage

Les terres agricoles couvrent une superficie d'environ 10 millions d'hectares répartis comme suit : 5 millions d'hectares de terres arables, utilisées principalement pour les grandes cultures et l'arboriculture, 4 millions d'hectares de terres naturelles utilisables par le bétail et un million d'hectares de forêts ou de maquis.

Le secteur de l'agriculture et de l'élevage génère près de 11% du PIB national et fournit 15% des emplois. Les principales productions agricoles sont les céréales (blé et orge), les olives, les dattes et les agrumes pour le secteur végétal et les ovins pour le secteur animal. Bien que représentant seulement 8% de la surface agricole utilisée, le secteur irrigué contribue à 35% de la valeur agricole totale. L'agriculture génère près de 11% des exportations totales du pays tandis que les importations agricoles représentent près de 12% des importations totales.

¹ Les données sur la pauvreté se réfèrent à des enquêtes réalisées par l'INS tous les 5 ans. La dernière publiée est celle

de 2015. Les résultats pour 2020 n'ont pas encore été rendus publics.

2. PETITE AGRICULTURE

Caractéristiques générales

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques, les administrations et les organismes financiers ont établi des critères conventionnels pour définir la petite agriculture. Ces critères sont les suivants : Potentiel foncier (moins de 20 ha), revenu annuel moyen (ne dépassant pas le seuil de 10 200 DT en 2014) et Capacité d'investissement (moins de 40 000 DT).

En se référant à ces critères, le nombre de petites exploitations est estimé à 404.104, soit 78% de l'ensemble des exploitations en Tunisie. 66,8% des petites exploitations ont une superficie inférieure à 5 ha et 86,7% ont une superficie inférieure à 10 ha. La proportion des exploitations ayant une superficie supérieure à 10 ha ne dépasse pas 13,3%. Par ailleurs, 76,8% des petites exploitations sont pluviales, 12,4% sont mixtes et 10,8% sont irriguées. Enfin, par grandes régions du pays, 32,2% des petites exploitations se trouvent dans le Nord contre 44% pour le Centre et 23,8% pour le Sud (Jouili et al. , 2017).

Bien qu'elle représente 78 % du nombre total d'exploitations, la petite agriculture n'occupe qu'environ 2,297 millions d'hectares, soit 43 % de la surface agricole totale. 91,2 % de la superficie est en culture pluviale, 6,7 % en culture mixte et 2,1 % en culture irriguée.

Les parcours occupent près de 28% de la surface agricole utile totale détenue par la petite agriculture. La surface cultivée se répartit à raison de 59% pour l'arboriculture, 33% pour les céréales, 1,9% pour les fourrages, 2,2% pour le maraîchage et 3,8% pour les légumineuses. Enfin, les périmètres irrigués représentent 6,3% de la superficie cultivée par cette catégorie d'exploitations (Jouili et al., 2017).

Rôle et place des femmes

Selon les estimations de 2017, le nombre total de femmes chefs d'exploitation est de 44 000 contre 438 000 hommes. Les femmes représentent donc 8% du total en nombre. Cependant, les agricultrices détiennent moins de 5% des terres

agricoles mondiales (FAO, 2021). La situation des femmes est encore plus difficile dans les petites exploitations.

Les femmes représentent 70 % de la main-d'œuvre des petites exploitations. Considérées comme des aides familiales, elles ont plutôt tendance à élever du bétail et de la volaille, à s'occuper des activités artisanales, de la transformation des aliments et sont responsables de travaux spécifiques dans les champs. Elles ont généralement une charge de travail excessivement lourde, car elles doivent combiner un travail agricole physiquement exigeant, une éducation et des responsabilités de soins à la maison.

Alors que les petites exploitations représentent près de 80% de la production agricole, seules 6,7% d'entre elles sont dirigées par des femmes qui ne détiennent que 5,6% des terres. L'accès des femmes à la terre est extrêmement limité. Elles sont quasiment exclues de l'héritage, qui ne profite qu'aux hommes.

De même, seulement 33% des femmes travaillant dans l'agriculture bénéficient d'une couverture sociale¹⁷. Une faible proportion de femmes rurales, estimée à 10%, a accès à des soins de santé gratuits en raison de la nature informelle de leur travail.

En outre, les femmes vivant en milieu rural et les agricultrices sont plus défavorisées et ne bénéficient que très peu des possibilités de formation et de vulgarisation et d'un programme de mentorat. Bien qu'elles soient actives dans le secteur agricole, elles sont peu représentées dans les structures professionnelles.

Rôle et place des jeunes

La proportion d'agriculteurs âgés de plus de 60 ans est passée de 21% au début des années 1960 à 37% en 1994 et à 43% en 2004. Cette catégorie d'agriculteurs détient 46% de la surface agricole totale.

Les jeunes s'orientent davantage vers les emplois de services, jugés moins pénibles, et délaissent l'agriculture. Les conditions difficiles dans lesquelles évoluent les petits agriculteurs font que les jeunes ne veulent plus suivre les mêmes

orientations que leurs aînés car l'agriculture ne leur permet pas d'avoir un avenir confortable avec des revenus suffisants (OIT,2018). Cette situation se traduit par une augmentation de la migration des zones rurales vers les villes et les localités urbaines à la recherche d'un travail qu'ils estiment moins pénible et plus rémunérateur (Jouili et al. , 2017)

Une étude réalisée par la FAO a indiqué que le déclin de la productivité agricole et l'augmentation de la fragmentation des terres sont les principales raisons de l'immigration des jeunes et de l'exode rural (FAO, 2018).

Évaluation de la recherche disponible sur l'agriculture à petite échelle

L'agriculture à petite échelle occupe une place importante dans la recherche économique et sociale. De nombreux livres, travaux universitaires, rapports et études ont été consacrés à cette catégorie d'agriculture. Ces travaux ont largement contribué à approfondir la connaissance de ce type d'agriculture. Différentes réflexions et tentatives pour caractériser l'agriculture à petite échelle. Sa contribution aux opportunités d'emploi, son importance pour la sécurité alimentaire, sa capacité à générer des revenus, à gérer et atténuer les risques et sa place dans les politiques agricoles ont été analysées et étudiées.

La majorité des études et recherches s'accordent sur le fait que malgré son importance économique et sociale, la petite agriculture est peu prise en compte par les politiques publiques. Ces études soulignent notamment le manque de reconnaissance juridique et institutionnelle de la petite agriculture, son faible accès au foncier, au crédit et aux différents services d'appui et d'encadrement, le niveau élevé d'endettement, le vieillissement des agriculteurs et la faible attractivité des jeunes ainsi que les fortes disparités entre les sexes (Jouli,2008 ; Elloumi, 2018 ; FTDS, 2020).

Politique publique en faveur de l'agriculture à petite échelle

Traditionnellement, les orientations stratégiques du secteur agricole sont inscrites dans le cadre de plans quinquennaux de développement. Le plus

récent (12e) a été élaboré pour la période 2016-2020 et a fixé les objectifs suivants : soutenir le rôle de l'agriculture dans l'économie nationale et le développement régional et rural, garantir des revenus significatifs aux agriculteurs, assurer la durabilité des ressources naturelles et renforcer la sécurité alimentaire.

Pour atteindre ces objectifs, les orientations stratégiques qui ont été définies pour la politique de développement ont consacré un axe dédié à la promotion de la petite agriculture et au renforcement de son rôle dans le développement rural. L'objectif assigné consiste principalement à étendre et élargir les programmes et incitations à cette catégorie d'agriculteurs afin qu'ils puissent en bénéficier pleinement. Les actions prévues portent principalement sur l'aspect du financement des petits agriculteurs avec la possibilité de créer une ligne de crédit à taux d'intérêt réduit (moins de 5%). Il s'agit également d'améliorer leurs conditions de vie en leur fournissant des infrastructures et des moyens de production et de travailler à limiter les impacts du changement climatique.

Le plan prévoit également la mise en œuvre de lois et de programmes relatifs au soutien social et économique et à la couverture sociale des femmes rurales et à l'amélioration des conditions de transport des agriculteurs. Le même plan propose la révision du cadre juridique régissant les sociétés coopératives et la poursuite des programmes de sensibilisation sur l'importance d'adhérer à ces sociétés pour bénéficier des services agricoles qu'elles fournissent. Enfin, la formulation d'une stratégie de promotion de l'économie sociale et solidaire et de ses institutions dans le secteur agricole est envisagée.

Accès à la terre et gouvernance foncière

Les résultats de la dernière enquête (Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005) montrent que le faire-valoir direct reste le mode d'exploitation prédominant, puisqu'il concernait en 2004-2005 près de 95% des parcelles. En revanche, les surfaces exploitées en location ont connu une réduction remarquable (MARHP,2006). En effet, le statut de locataire ne

donnait pas accès au crédit agricole jusqu'à récemment.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête montrent que l'héritage représente la principale source de propriété des parcelles exploitées en mode direct. L'héritage concerne près de 80% des parcelles contre 17% pour l'achat.

L'agriculture tunisienne se caractérise également par une forte inégalité dans la répartition des terres. 54% des exploitations ont moins de 5 Ha, et détiennent 11% des terres agricoles, aussi la proportion des exploitations de moins de 10 Ha s'élève à 75% du nombre total des exploitations et couvrent une superficie équivalente à 25% de la superficie totale. Alors que les exploitations de plus de 50 Ha ne représentent que 3% de l'ensemble des exploitations et accaparent 34% des terres agricoles.

Il existe trois formes de régime foncier agricole en Tunisie (CUA-CEA-BAD, 2010) : (i) les terres privées (4,7 millions d'ha dont 54 000 ha de forêts), le domaine foncier et forestier de l'État (1,3 million d'ha dont 926 000 ha de forêts) et les terres collectives (environ 4 millions d'ha, principalement des parcours). A cette complexité du statut foncier de la propriété foncière s'ajoute la multiplicité des acteurs et la lenteur des opérations d'immatriculation et de remembrement (Banque Mondiale, 2006). Seulement 50% du potentiel foncier est immatriculé et près d'un tiers des exploitations agricoles n'ont pas de titre de propriété ou de certificat de possession, de nombreux titres étant gelés (Jouili et al., 2017).

Changement climatique et agriculture à petite échelle

Les projections de l'Institut national de la météorologie (INM), publiées en 2018, prévoient une augmentation des températures moyennes pour la Tunisie variant entre 2,1°C et 2,4°C à l'horizon 2050, et entre 4, 2°C et 5,2°C à la fin de 2100. Les mêmes projections prévoient une diminution des réserves de précipitations annuelles variant entre -1% et -14% en 2050 et entre -18% et -27% en 2100.

Les impacts du changement climatique sur le secteur agricole sont indéniables. Les études

prospectives menées ces dernières années ont mis en évidence les preuves irréfutables du changement climatique et la vulnérabilité du secteur agricole à ses effets. Les prévisions s'accordent sur une contraction des surfaces favorables et une baisse des rendements pour la plupart des cultures (MARHP, 2022).

Ce changement affecte particulièrement l'agriculture à petite échelle. Les petites exploitations sont plus vulnérables au changement climatique car elles ne disposent pas des moyens techniques pour le prévenir ou y répondre. Elles n'ont pas non plus le niveau d'éducation requis pour faire face aux catastrophes naturelles (FTDES, 2020).

Coopération internationale ou régionale en faveur de l'agriculture à petite échelle

L'Etat soutient le secteur agricole à travers différents programmes financés par des partenaires techniques et financiers. Il s'agit principalement de l'UE, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAD), du FIDA et de la FAO, ainsi que des agences de coopération bilatérale avec, entre autres, l'Agence française de développement (AFD) ou la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

L'Union européenne soutient les autorités tunisiennes dans le cadre de l'initiative ENPARD - European Neighborhood Program for Agricultural and Rural Development. La Banque mondiale soutient le secteur agricole à travers plusieurs projets dans le domaine de l'irrigation, de la préservation de la biodiversité. La BAD intervient en Tunisie dans le cadre de projets de développement agricole intégré (PDAI).

Le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) a récemment donné son accord pour financer un projet d'intégration économique, sociale et solidaire, dont les femmes constitueront la moitié des bénéficiaires et les jeunes 30%. La FAO concentre son intervention sur l'amélioration des performances du secteur agricole par l'appui aux filières agricoles, le renforcement du cadre institutionnel et la gestion durable des ressources naturelles. Les interventions de l'AFD concernent

la modernisation du secteur agricole, notamment dans le cadre du Programme de relance des investissements et de modernisation des exploitations agricoles (PRIMEA). La GIZ met en œuvre un programme visant à promouvoir

l'emploi et les revenus dans les petites et moyennes exploitations agricoles, ainsi que la coopération au sein des organisations d'agriculteurs.

Tableau 1: Exemples de projets de coopération en faveur de la petite agriculture (Source : APIA)

Projet / Donateur	Objectifs
Programme de relance des investissements et de modernisation des exploitations agricoles (composante II) / AFD	Création de 670 unités d'appui par des ingénieurs agronomes et modernisation de 10 000 exploitations agricoles
Programme de relance des investissements et de modernisation des exploitations agricoles (composante I) / AFD	Un diagnostic approfondi du système d'octroi des avantages et l'élaboration de recommandations pour remédier aux lacunes afin d'améliorer le climat d'investissement.
Soutien au développement de micro-entreprises agroalimentaires durables et à la création d'opportunités d'emploi dans les zones défavorisées de Tunisie / AICS	Améliorer les conditions de vie dans les zones rurales
Innovation for Agriculture and Agrifood (IAAA)/ Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ)	L'innovation au service des petits agriculteurs et des PME du secteur agricole et agroalimentaire en Tunisie
Projet d'accès aux marchés pour les produits agroalimentaires et locaux (PAMPAT II) / Secrétariat d'Etat à la Coopération Suisse	Développement des chaînes de valeur agroalimentaires ; promotion des labels de qualité liés à l'origine ainsi que de la commercialisation pour assurer le rayonnement des produits locaux sur le marché national et international.
Projet d'intensification de l'agriculture irriguée en Tunisie (PIAIT) / BM	Améliorer l'efficacité et la fiabilité du service d'irrigation et de drainage et renforcer l'accès au marché pour la production de ces périmètres publics irrigués (PPI).

3. PASTORALISME

Caractéristiques générales

Le pastoralisme, bien qu'étant une activité agricole très ancienne en Tunisie, conserve une place importante. La diversité spécifique de la végétation

est, en effet, un atout pour le pâturage des animaux (Hubert, 1994).

Le cheptel pastoral se compose principalement de petits ruminants et de chameaux. Dans le passé, les effectifs de ces espèces fluctuaient considérablement en fonction de la production des parcours, qui dépendait des aléas de la pluviométrie. Depuis l'introduction des

compléments alimentaires et leur généralisation au profit de tous les types de bétail, y compris pastoral, la fluctuation des effectifs est moins remarquable. En 2017, le cheptel ovin comptait environ 6,4 millions de têtes, dont 38% au Nord, 43% au centre et 19% au Sud. Quant à l'effectif de l'espèce caprine, il est estimé la même année à 1,18 million de têtes réparties dans une proportion de 24,4% au Nord, 28,4% au Centre et 46,2% au Sud. Pour les chameaux, le cheptel compte 80.000 têtes dont 80% dans le Sud (ONAGRI).

Les données disponibles ne permettent pas vraiment d'estimer la taille de la population directement concernée par l'activité pastorale. Cependant, les régions du Sud et du Centre-Ouest restent marquées par la présence d'un important cheptel ovin et caprin (environ 3 millions de têtes) étroitement lié à l'exploitation d'environ 4 millions d'ha de parcours, ce qui nécessite la mobilisation directe ou indirecte d'une grande partie de la population active agricole de ces régions, qui représente environ 15% et 37% de la population active totale respectivement pour le Sud et le Centre-Ouest.

Rôle et place des femmes et des jeunes

Il n'existe pas de données statistiques fiables sur la contribution des femmes dans les activités d'élevage et encore moins dans le pastoralisme. Cependant, l'une des principales conclusions d'une étude menée par l'ICARDA est que la participation des femmes aux activités de pâturage et d'élevage est beaucoup plus importante qu'on ne le pense généralement. En moyenne, les femmes consacrent 3,5 heures par jour aux activités d'élevage, contre 3,4 heures par jour pour les hommes (ICARDA, 2020).

Selon la même étude, la combinaison de la sécheresse accrue, de la privatisation des terres et de la migration des hommes a entraîné un changement dans la dynamique des pratiques de subsistance des ménages. Les femmes assument de plus en plus de responsabilités traditionnellement considérées comme masculines : irrigation, pâturage du bétail, achat et vente sur les marchés. Les femmes contribuent également à la protection des terres de parcours et des moyens de

subsistance pastoraux et jouent un rôle fondamental dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Cependant, malgré l'évolution de leur rôle dans les activités d'élevage, les femmes possèdent moins de terres et de bétail. Les femmes ont plus de mal à accéder aux prêts et aux crédits qui pourraient les aider à faire face au stress climatique et à améliorer leurs moyens de subsistance. Comme la formation agricole pour l'atténuation de la sécheresse et la gestion des pâturages est généralement considérée comme importante uniquement pour les hommes, les femmes sont souvent incapables de s'informer sur les nouvelles technologies qui pourraient soutenir leurs activités d'élevage.

Pour les jeunes, les données manquent cruellement. Mais on peut admettre que, comme pour l'agriculture en général, les jeunes ne sont pas attirés par le pastoralisme et préfèrent migrer vers les grandes villes ou à l'étranger à la recherche d'un emploi plus stable et plus rémunérateur.

Évaluation de la recherche disponible sur le pastoralisme

Les travaux de recherche sur le pastoralisme et les parcours, entrepris par les chercheurs et les institutions concernées (IRA, INRAT, INRAGREF), ont permis d'étudier la plupart des espèces pastorales et les différents modes de pastoralisme. Les résultats obtenus ont permis non seulement de connaître le comportement de ces espèces mais aussi de proposer des solutions techniques pour remédier au processus de dégradation des parcours.

Cependant, l'exploitation des résultats de la recherche reste insuffisante et nécessite plus de collaboration entre les centres de recherche et les organismes de développement. Si certains acquis de la recherche ont donné lieu à une valorisation par les services techniques et les éleveurs, comme l'amélioration de l'élevage caprin et camelin, l'adoption de certaines techniques de restauration/réhabilitation des parcours et l'utilisation de certains espaces pastoraux locaux, force est de constater que, faute d'une réelle stratégie de transfert et de partenariat, l'implication

du secteur de la recherche reste limitée en matière d'amélioration pastorale.

De même, les travaux de recherche dans le domaine socio-économique nécessitent un renforcement pour apporter les réponses attendues aux difficultés rencontrées par les projets de développement pastoral en matière d'organisation des éleveurs et d'implication effective de leurs organisations de base dans une dynamique de gestion durable des parcours aménagés par les services techniques.

Politique publique en faveur du pastoralisme

Dans un contexte de déficit alimentaire chronique, justifiant une politique d'intensification de la production agricole, les systèmes d'élevage ont connu une intensification remarquable. En effet, le recours à la complémentation des animaux, avec des aliments achetés sur le marché ou auto-produits par l'éleveur, est devenu une caractéristique structurelle du système d'élevage, y compris dans les régions où l'élevage pastoral domine. Par ailleurs, dans les zones steppiques, autrefois pastorales, l'État a choisi de transformer une grande partie de ces steppes en plantations d'arbres et en périmètres irrigués. De ce fait, on peut dire que la place et le rôle des parcours dans la stratégie de développement du secteur agricole en général et de l'élevage ont été négligés, malgré les efforts entrepris par les différents organismes en charge de l'espace pastoral. L'intensification de l'activité agricole, y compris pour la production animale, a fait perdre aux parcours leur importance pour le système d'élevage.

En plus du coût des réalisations sur le terrain, notamment en matière d'infrastructures pastorales, l'État alloue des ressources budgétaires importantes sous forme de subventions accordées directement aux bénéficiaires des projets de développement pastoral par la fourniture d'aliments pour le bétail. Ces subventions sont devenues quasiment un élément structurel de toute intervention en faveur des parcours collectifs ou privés et pèsent donc lourdement sur les budgets des projets et des services techniques, dans une

situation économique caractérisée par un déficit aggravé du budget de l'Etat.

Pastoralisme et gestion des pâturages

Les parcours occupent environ 4,5 millions d'ha qui appartiennent principalement aux étages bioclimatiques aride et désertique de la Tunisie où la pluviométrie moyenne annuelle dépasse rarement 300 mm par an. Selon les résultats de l'inventaire forestier et pastoral, la superficie des terres de parcours se répartit comme suit : 82% au Sud, 12% au Centre-Ouest, 4% au Centre-Est et 2% au Nord du pays (DGF, 2010).

La production fourragère des 4,5 millions d'hectares est estimée à environ 500 millions d'UF en année sèche et à plus de 1500 millions d'UF en année pluvieuse. En 1965, les parcours couvraient 65% des besoins alimentaires du bétail tunisien, actuellement ce taux est estimé à 10-20% (Banque Mondiale, 1995 in Elloumi et al., 2001). Leur superficie est en forte diminution du fait de la forte extension des cultures, alors que la taille des troupeaux au niveau national tend à augmenter.

Les anciens modes d'exploitation des terres de parcours permettaient, grâce à la transhumance, de répartir la charge animale sur de très grandes surfaces, de profiter de la complémentarité entre les régions et en même temps de donner aux terres de parcours un repos indispensable à leur restauration. Aujourd'hui, l'intensification du système d'élevage a complètement changé le comportement des éleveurs vis-à-vis des parcours. Depuis plusieurs décennies, on assiste à une détérioration continue de l'écosystème pastoral liée au phénomène du surpâturage qui affecte particulièrement les parcours collectifs. Les parcours subissent également les conséquences du processus de privatisation des terres collectives qui conduit à leur conversion en oliveraies, périmètres irrigués et terres céréalières. Ainsi, la superficie des terres de parcours est passée de 6,1 millions d'hectares en 2005 à 5,5 millions d'hectares en 2012.

Les parcours naturels sont caractérisés par la multitude des statuts fonciers et la diversité des acteurs et des organisations de gestion, ce qui rend

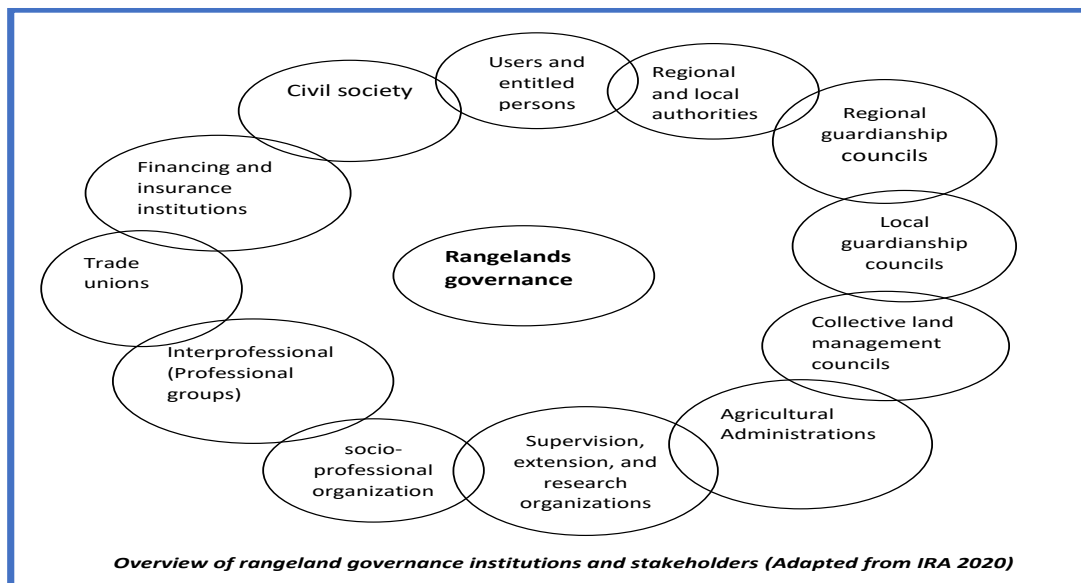
la situation assez complexe. Quatre types de régimes fonciers sont identifiés :

- Les parcours du domaine forestier de l'Etat (970.000 ha) : Ces parcours sont soumis au régime forestier et servent en principe de réserves de pâturages à utiliser en cas de périodes calamiteuses. Ils sont gérés par la Direction Générale des Forêts (DGF) qui dépend du Ministère de l'Agriculture.
- Les terres de parcours de l'Etat (67 881 ha) : Appartenant au domaine privé de l'Etat et gérés par la DGF et l'Office des Terres Domaniale (OTD). Les terres domaniales sont utilisées, en grande partie, par l'OTD, les Unités Coopératives de Production Agricole (UCPA) et les locataires des terres domaniales.
- Les terres de parcours collectives : Se concentrent dans la partie aride et semi-aride du pays (Centre et Sud) et couvrent une superficie d'environ 2,5 millions d'ha. Les terres de parcours collectives sont des terres de parcours appartenant à une communauté ethnique (tribu) et dont jouissent tous les membres de cette communauté. Elles sont gérées par des conseils de gestion (CG) élus par les membres de la communauté.
- Terres de parcours privées : Appartenant à une personne physique ou à un groupe bien identifié, ils sont généralement inclus dans les exploitations agricoles et constituent des portions abandonnées pour le pâturage des animaux.

Le cadre juridique et législatif des parcours en Tunisie a connu une évolution importante depuis la colonisation du pays en 1881. Dès son installation en 1881 en Tunisie, la colonisation a mis en place une politique foncière visant à délimiter et clarifier le statut foncier des terres, à faciliter l'installation de colons, la sédentarisation et le contrôle des populations pastorales.

Avec l'indépendance en 1956, l'Etat national a entamé un processus de "tunisification" des lois et règlements spécifiques au statut des forêts et des parcours collectifs par la promulgation de nombreux textes juridiques, dont la loi sur le régime forestier en 1959, le Code forestier en 1966, la loi portant régime des terres collectives en 1964 et la loi sur le développement agricole et pastoral en 1963. Ce cadre juridique a été par la suite renforcé par la promulgation du Code forestier en 1988 qui définit, pour la première fois, les parcours comme "des terres incultes couvertes de végétation spontanée ou introduite, herbacée ou ligneuse servant à l'alimentation du bétail".

Suite à la Révolution de 2011, la situation des terres collectives a fait l'objet d'un débat qui a souligné la nécessité de changer le statut de ces terres pour contribuer au développement des régions concernées souvent considérées comme défavorisées. Ce débat a abouti à la promulgation de la loi n° 2016-69 du 10 août 2016, modifiant et complétant celle de 1964, fixant le régime des terres collectives. Cependant, il est important de noter que les terres de parcours n'ont jamais



bénéficié d'une législation propre (Marse, 2017). Les dispositions prises concernant les parcours sont souvent incluses principalement dans la législation forestière et dans les lois relatives aux terres collectives ou à l'élevage et, la priorité donnée au reboisement et à la protection des forêts.

L'absence d'un cadre juridique spécifique aux parcours et au pastoralisme est considérée comme un vecteur de dégradation des espaces pastoraux et un frein à l'essor de l'activité pastorale. Plusieurs contraintes ont entravé l'élaboration d'un corpus législatif spécifique aux parcours et au pastoralisme, notamment la disparition du nomadisme, la fin du droit coutumier, le morcellement de la propriété foncière et le développement de l'activité pastorale, notamment dans les zones où elle constitue un mode de vie et une source de revenus pour une partie importante de la population. Actuellement, un projet de loi sur les parcours et le pastoralisme est en cours de préparation par la DGF avec l'appui de l'ICARDA et de la GIZ. Il vise à mettre en place un cadre qui consacre juridiquement le pastoralisme pour en faire un secteur juridiquement bien développé, mais la validation et la promulgation de ce projet de loi sont en attente.

Le pastoralisme souffre également de l'absence d'une organisation institutionnelle bien identifiée au niveau national avec ses ramifications au niveau régional. La diversité du paysage institutionnel ne facilite pas la compréhension du mode de gouvernance des territoires pastoraux pour les ayants droit et les usagers des parcours et ne favorise pas l'autonomisation des populations pastorales en matière de gestion des aménagements réalisés et des parcours en général. De ce fait, l'administration continue de jouer un rôle prépondérant sur les parcours aménagés, notamment pour garantir le respect par les usagers des conditions d'exploitation des aménagements mis en place.

Changement climatique et pastoralisme

Aux problèmes liés à l'utilisation inappropriée des parcours collectifs, s'ajoute le changement climatique dont les impacts rendent les

écosystèmes pastoraux plus vulnérables et contribuent à leur dégradation en l'absence malheureuse de toute stratégie d'adaptation. A cet égard, les études réalisées en 2013 par l'IRA en partenariat avec la GIZ montrent que la réduction de la production pastorale et de la séquestration du carbone, sous l'effet du changement climatique, serait de l'ordre de 26% à l'horizon 2050 pour les parcours du gouvernorat de Médenine.

Plus récemment, une étude a montré que toutes les régions de la Tunisie devraient connaître une augmentation significative de l'occurrence des aléas affectant les activités pastorales, tels que le nombre élevé de jours de vagues de chaleur accompagnées de stress hydrique et entraînant une baisse des rendements fourragers, ou encore l'irrégularité spatiale et temporelle des précipitations affectant le développement de la végétation (MA, 2021). Selon la même étude, les projections de la production fourragère des parcours montrent une tendance générale à la baisse dans le futur, avec une réduction d'environ 40%. Ces pertes deviennent fortes et préoccupantes surtout dans les gouvernorats du sud qui sont ceux qui contribuent à une grande partie du disponible pastoral national et à un moindre degré dans les autres gouvernorats du pays. De même, à l'horizon 2100, les zones propices aux plantes pastorales diminueraient en moyenne de 19%.

Coopération internationale et régionale en faveur du pastoralisme

Le développement du secteur pastoral en Tunisie a bénéficié de l'appui technique et financier des partenaires régionaux et internationaux. Il s'agit principalement de l'UE, de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement (BAD), du FIDA, et de la FAO ainsi que des agences de coopération bilatérale avec, entre autres, l'Agence Française de Développement (AFD), ou la GIZ allemande. Les deux projets suivants sont présentés à titre d'illustration

Le Projet de développement agropastoral et secteurs associés dans le gouvernorat de Médenine (PRODEFIL) cofinancé par le FIDA et l'Union européenne, sur la période 2014-2023, a pour

objectif global d'améliorer les conditions de vie de la population rurale vulnérable et de créer de nouvelles opportunités d'emploi en renforçant la résilience des systèmes de production agropastoraux. Le projet a ciblé les petits exploitants agricoles ainsi que les jeunes et les femmes pour la création de petits projets générateurs de revenus et de microentreprises.

Financé par l'Agence italienne pour la coopération et le développement, le projet " Lutte contre la pauvreté par la promotion du secteur de l'élevage dans le Gouvernorat de Tataouine " (2016-2022) est une initiative favorisant le développement local, le développement économique et social du Gouvernorat de Tataouine, dans le but de lutter contre la pauvreté en améliorant les sources de revenus dans le secteur agroalimentaire. Le projet a un double objectif : améliorer les conditions de vie et réduire le taux de chômage de la population rurale du Gouvernorat de Tataouine et augmenter la productivité des filières d'élevage et améliorer la qualité de la production de viande rouge.

4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En Tunisie, l'agriculture et le pastoralisme à petite échelle remplissent une fonction importante en termes de sécurité alimentaire, de biodiversité et de conservation des ressources. Ils contribuent également à l'emploi et aux revenus ruraux, à l'aménagement de l'espace et à la conservation des connaissances locales. Le pastoralisme et l'agriculture à petite échelle sont fortement interdépendants. Le pastoralisme est largement pratiqué par de petites exploitations dont le bétail assure une fonction régulatrice des aléas du climat et du marché.

En plus des conflits autour de ressources déjà dégradées, le pastoralisme et la petite agriculture sont confrontés aux risques liés au changement climatique. Or, si les politiques publiques ont toujours montré la nécessité de prendre en compte leurs cahiers des charges, les mesures mises en œuvre ne semblent pas atteindre les objectifs escomptés. Sur la base de ces conclusions, les recommandations suivantes sont proposées.

Promouvoir l'agriculture à petite échelle :

- Uniformiser la définition des petites exploitations, la rendre juridiquement explicite. Une telle initiative devrait permettre de mieux comprendre la situation des petites exploitations et d'améliorer les statistiques spécifiques à cette catégorie.
- Elaborer, dans le cadre d'un processus participatif, une vision de la petite agriculture à partir de laquelle une stratégie, des orientations stratégiques, des objectifs et programmes et des mesures opérationnelles devront être déclinés. Ce processus devra être mené en coordination avec les politiques de développement économique, ce qui permettra une meilleure allocation des ressources pour l'appui à la petite agriculture.
- Créer un mécanisme institutionnel spécifique à la petite agriculture. Une telle orientation constituerait un signal fort de l'engagement de l'État en faveur du développement de la petite agriculture.
- Améliorer l'accès des petites exploitations agricoles au crédit et aux incitations par l'assouplissement des garanties, l'adoption de conditions de crédit favorables, le ciblage direct de cette catégorie d'agriculteurs par des subventions et la simplification des procédures de financement.
- Donner la priorité aux petites exploitations sur les marchés publics (cantines scolaires, restaurants collectifs publics, etc.). Un certain pourcentage de l'approvisionnement de ces collectivités pourrait être alloué aux petits agriculteurs.
- Développer les circuits courts et réduire les intermédiaires entre producteurs et consommateurs, ce qui permet une meilleure rémunération des agriculteurs avec la commercialisation de produits locaux de meilleure qualité.
- Autonomiser les femmes en améliorant leur accès à la terre. Les droits d'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles doivent être améliorés et renforcés. De même, le regroupement des femmes en coopératives doit être favorisé par

la mise en place d'incitations significatives et de discriminations positives en leur faveur.

Promouvoir le pastoralisme

- Accorder une plus grande priorité aux territoires pastoraux dans les politiques de développement et intégrer la composante développement pastoral dans un processus de planification territoriale négocié avec toutes les parties prenantes et adopter de nouvelles approches de la planification territoriale et pastorale impliquant les organisations professionnelles et les secteurs.
- Repenser la politique d'amélioration pastorale en considérant la multifonctionnalité des parcours et l'impératif de réduire la pression sur les ressources pastorales par l'intégration des espaces pastoraux dans une économie régionale plus diversifiée offrant des alternatives d'emploi et des sources de revenus non agricoles.
- Renforcer la formation des éleveurs et soutenir la recherche scientifique pour promouvoir l'innovation et apporter des solutions adéquates, notamment face au changement climatique.
- Réaliser une réforme de la législation foncière pour assurer la multifonctionnalité des parcours et garantir la durabilité de l'écosystème pastoral, revoir le cadre institutionnel en confiant la responsabilité du développement des parcours collectifs et privés à une seule institution publique et mettre en place de nouvelles formes de gouvernance privilégiant l'aspect contractuel et impliquant directement les collectivités locales.
- Créer une plus grande visibilité et une meilleure acceptation sociale des femmes et leur fournir une formation en matière de gestion et d'adaptation à la sécheresse. Il s'agit également de maximiser la capacité des femmes à partager leur expertise et leurs idées sur la gestion des pâturages et à exprimer leurs préoccupations dans les dialogues politiques.

RÉFÉRENCES

Union africaine, 2010, Cadre politique pour le pastoralisme en Afrique : Garantir, protéger et améliorer les vies, les moyens de subsistance et les droits des communautés pastorales, Département de l'économie rurale et de l'agriculture, Addis Abeba, ETHIOPIE.

Union africaine, Banque africaine de développement, Commission économique pour l'Afrique, 2010, Land Policy in Africa : North Africa Regional Assessment, Consortium CUA-CEA-BAD, 2010. Addis Abeba, Ethiopie

Banque Mondiale, 1995 : Stratégie pour le développement des parcours en zones arides et semi-arides.

Direction Générale des Forêts, 2010: Inventaire des forêts par télédétection - Résultat du deuxième inventaire forestier et pastoral national. Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Elloumi. M, 2018, Tunisie : Agriculture, le développement compromis, Nirvana Editions, Tunis.

FAO, 2019, Analyse de la situation foncière en vue de la préparation de la stratégie redd + en Tunisie, FAO, Programme ONU-REDD, Rome.

FAO, 2018, Migration rurale en Tunisie : Moteurs et modèles de la migration des jeunes ruraux et impact sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux en Tunisie.

Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, 2020, Etudes sur les petites exploitations agricoles en Tunisie,

Hubert B., 1994. Pastoralisme et territoire. Modélisation de pratiques d'utilisation, Cahier d'Agriculture, n°3 ; 9-22.

ICARDA, 2019, Genre et agriculture en Tunisie : rapport national succinct. ICARDA, Tunis.

Organisation internationale du travail. 2018. L'autonomisation des femmes et des jeunes dans les zones rurales tunisiennes : Une évaluation utilisant l'indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (WEAI), / Bureau international du travail, Série de rapports d'impact Taqueem, numéro 11. Genève

Institut des Régions Arides, 2020, Capitalisation de l'expérience tunisienne et valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux, Revue des Régions Arides n° 47, IRA Mednine, Tunisie.

Jouili. M, 2008, Ajustement structurel, mondialisation et Agriculture familiale en Tunisie, Thèse, Economie, Université de Montpellier 1

Jouili. M, Mkacher. S et Guesmi. A, 2017, Étude sur L'agriculture familiale A petite échelle Au Proche-Orient et Afrique du nord. Pays focus Tunisie, FAO, CIRAD, CIHEAM-IAMM

Mares. H, 2017, Elaboration d'un projet de code pastoral tunisien, ICARDA, CGIAR, ILR

Programme Alimentaire Mondial, 2021, Projet de plan stratégique de pays - Tunisie (2022 2025), Conseil d'administration, Deuxième session ordinaire, Rome, 15-19 novembre 2021